

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD TENUE LE 12^DDÉCEMBRE 2013

RÉSOLUTION 8123-13

DEMANDE DE MORATOIRE – INSTALLATION DE COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D’HYDRO-QUÉBEC

Prévost

CONSIDÉRANT que l’installation des compteurs dits « intelligents » qu’Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni avoir obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC est sensible à l’inquiétude ressentie par un certain nombre de citoyens relativement à l’installation de ces compteurs de nouvelle génération par Hydro-Québec;

Saint-Colomban

CONSIDÉRANT que les radiations électromagnétiques émanant de l’émetteur récepteur à ondes pulsées dont ces compteurs sont munis, pourraient contribuer à déclencher des problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles;

CONSIDÉRANT que trois des cinq municipalités de la MRC ont adopté ou sont sur le point d’adopter des résolutions traduisant certaines craintes quant à l’installation de ces compteurs de nouvelle génération et que la MRC désire les appuyer en ce sens;

Saint-Hippolyte

CONSIDÉRANT qu’Hydro-Québec n’a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteur 6 fois par année, ni des avantages que pourraient présenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT les opinions et les études divergentes au sujet de l’existence et de l’envergure des dangers potentiels d’utilisation des compteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Saint-Jérôme

Et résolu unanimement :

1. QUE le conseil de la MRC demande au gouvernement du Québec, d’imposer immédiatement à Hydro-Québec, un moratoire sur l’installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences.
2. QUE le conseil de la MRC appuie la motion adoptée par l’Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d’évaluer d’autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et leur offrir le choix d’un autre type de compteur sans leur imposer de frais.

Sainte-Sophie

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)
certifiée ce 14 janvier 2014



Éric Brunet, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint